

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Compte rendu N° 27

Séance du 05 juin 2025 à 19 Heures 30

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures trente minutes, les Membres du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie de Montaigut-en-Combraille, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc SAUTERAU, Maire, Président du C.C.A.S.

Date de convocation : 27 mai 2025

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : Mesdames et Messieurs

Jean-Marc SAUTERAU, René POUILLE, Claudette CHAMPOMMIER, Jean-Jacques BEAUMONT, Martine CONSTANT, Emilie BOUSCAVERT, Christelle CHAMPOMMIER.

Absents Excusés : Éliane VIALON.

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Monsieur René POUILLE

Le compte rendu numéro 26 est approuvé par 7 voix.

ORDRE DU JOUR

1/ Aide au Permis de Conduire.

Vu la délibération du 05 novembre 2014 ;

Vu la délibération du 26 octobre 2015 ;

Vu la délibération du 30 octobre 2017 ;

Dans le cadre de l'aide financière de 700 € maximum octroyée aux jeunes de la commune et selon les conditions arrêtées à la réunion du 5.11.2014, le C.C.A.S a décidé également par délibération du 07 juillet 2021 de compléter les modalités possibles de versement :

-Versement de l'aide possible sur facturation par l'auto-école.

Par 7 voix pour, le CCAS constate que * 1 Marion DUHAUBOIS participe aux activités associatives de la commune (Amicale des Sapeurs-Pompiers) et peut par conséquent bénéficier de l'aide dans les conditions ci-dessus référencées.

Par ailleurs, * 2 Matteo DUARTE a également bénéficié de l'aide dans les mêmes conditions pour son engagement associatif.

Délibération

2 / Subvention au secours populaire :

Considérant les dispositions prises à l'occasion du vote du budget 2025 (subventions associations et personnes privées), le CCAS accorde une subvention par 7 voix pour ;

* Subventions associatives :

- Secours Populaire pour un montant de 80 euros.

Délibération

3 / Subvention au secours catholique :

Considérant les dispositions prises à l'occasion du vote du budget 2025 (subventions associations et personnes privées), le CCAS accorde une subvention par 7 voix pour ;

* Subventions associatives :

- Epicerie solidaire (Caritas France / Secours catholique) pour un montant de 80 euros.

Délibération

4 / Séjour scolaire.

Le CCAS par 7 voix pour décide de verser une subvention aux familles dont les enfants de troisième ont participé à un voyage pédagogique.

Le CCAS décide de fixer cette subvention à 100 € par élève.

L'aide ne sera versée que sur justificatif de la participation des enfants au voyage.

Délibération

5 / Bilan du voyage à Paris.

Le Centre Communal d'Action Sociale avait retenu la date du 24 avril.

La société Thermévasion voyages (03) a assuré le transport.

Les membres du CCAS donnent acte du Président du bilan présenté.

Délibération

QUESTIONS DIVERSES

* Acceptation d'un don de 115 €.

*Conseil Départemental : dispositif de téléassistance.

*Fournitures scolaires : distribution programmée le 25/08 à 14 heures à la Mairie.

*Programme d'aide alimentaire.